



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Appui aux ESMS médico-sociaux
accompagnant des personnes en
situation de handicap dans le
déploiement d'une démarche
qualité de vie au travail

Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS)

En collaboration avec

L'Association Régionale pour l'Amélioration
des Conditions de Travail (ARACT)

En Occitanie

**Version provisoire du 21 juin 2022.
Se référer à la version définitive qui
sera publiée le 1^{er} septembre 2022.**

Cible de l'AMI

Organismes gestionnaires privés ou établissements publics gérant des ESMS pour enfants ou adultes en situation de handicap en Occitanie.

CONTEXTE

Dans un secteur qui est engagé dans une transformation profonde des accompagnements dans une visée inclusive, également en réponse à des besoins complexes, la question de l'attractivité des métiers et de la fidélisation des personnels est centrale.

Le baromètre, réalisé par la FEHAP et Nexem, publié en janvier 2022, estime à 30.000 le nombre de postes à pourvoir dans l'ensemble de leurs réseaux et les mesures successives de revalorisations salariales des personnels soignants et des professionnels de la filière socio-éducative annoncées par le Premier Ministre dans le cadre de la conférence des métiers du 18 février 2022 constituent une reconnaissance de la complexité des missions.

La dernière instruction interministérielle du 12 décembre 2021 relative à la mise en place d'une campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du soin et de l'accompagnement, dans les secteurs sanitaire, du grand âge et du handicap, engage les pouvoirs publics à mettre en œuvre toutes mesures de nature à favoriser l'attractivité et les conditions d'exercice des professionnels.

En Occitanie, une démarche spécifique de l'ARS, du comité des fédérations (fédérations représentatives, organismes gestionnaires) et partenaires du secteur se met en place pour apporter des réponses concrètes sur des axes forts concertés et coordonnés.

Cinq thématiques ont ainsi été identifiées :

- La découverte des métiers auprès des jeunes (collège/lycée, étudiants) : Co-pilotage Fehap/ARS
- La communication pour faire connaître le secteur: Co-pilotage Nexem – ARS
- La formation initiale et continue: Co-pilotage Unaforis – ARS
- L'insertion professionnelle dans le secteur de nouveaux profils, l'accueil des nouveaux arrivants : Co-pilotage Uriopss – ARS
- La qualité de vie au travail (QVT) : Co-pilotage ARACT – ARS

L'ARACT et l'ARS, dans le cadre du pilotage du groupe QVT qui réunit les membres volontaires du comité des fédérations et certains organismes gestionnaires (OG) du Handicap (APF, UNAPEI, FEHAP, Nexem, UA, Adages, URIOPSS, SAOE), ont retenu une action visant à constituer un réseau d'animateurs QVT identifiés, animés par l'ARACT, et ayant pour mission de déployer la culture et les missions QVT au sein d'ESMS PH.

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à retenir 10 organismes gestionnaires (OG) privés ou publics qui déploieront la démarche.

LES ANIMATEURS QVT

10 animateurs QVT seront recrutés pour une période de deux années.

Chacun d'entre eux exercera préférentiellement à temps plein au sein d'un même OG privé ou public, notamment au bénéfice de 3 établissements ou services de la structure (compétence ARS exclusive), sur la base du volontariat des Directions d'établissements ou services et de leurs représentants du personnel.

Dans le cas d'un gestionnaire porteur d'une autorisation unique, 3 sections correspondant à des implantations géographiques, fonctionnements distincts et dotés d'équipes propres peuvent être proposées en justifiant de ce choix.

L'animateur est de niveau cadre technique.

Il a une connaissance/expérience du secteur des ESMS handicap et du cadre conventionnel et statutaire des professionnels. Sa mission est dédiée à l'amélioration organisationnelle dans le cadre de la démarche QVT, à l'exclusion d'autres sujets qui ont trait à l'attractivité (revalorisations salariales par exemple...).

Le réseau des animateurs sera animé par l'ARACT et bénéficie d'une animation collective et d'un soutien individuel pour une durée de deux années.

Le rôle de l'animateur :

1. Professionnaliser son action,
 - Participer au réseau des intervenants QVT d'Occitanie,
 - Se former.
2. Proposer une stratégie QVT
 - Installer les instances de pilotage QVT
 - Communiquer, rendre compte, faire valider le projet auprès des instances de l'OG et dans une instance ad'hoc,
 - Lancer l'appel à volontariat auprès des Directions,
 - Appuyer et outiller les structures pour établir un état des lieux QVT flash et les aider dans le choix de leur premier périmètre d'action,
 - Animer les ateliers, synthétiser les propositions,
 - Mettre en place et veiller au déroulé des actions retenues,
 - Produire les livrables définis dans le cadre de sa mission.
3. Promouvoir la démarche QVT ;
 - Participer et témoigner auprès de l'ensemble du secteur dans les évènements de restitution régionaux sous diverses formes (témoignages directs, films, articles...).

LES OG VOLONTAIRES

Les 10 OG volontaires pour s'engager dans cette démarche s'engageront à :

- Recruter préférentiellement une personne et dédier le poste pour l'intégralité de son temps de travail à la démarche QVT. Un temps partiel est envisageable, le choix d'organisation devra être détaillé et motivé,
- Sélectionner une personne réunissant les compétences attendues (cf supra) notamment compétences en conduite de projet, connaissance des ESMS handicap, des règles statutaires et conventionnelles,
- Ne pas reclasser de personne en difficulté sur cette mission,

- Sécuriser l'emploi de la personne concernée dans la situation d'une personne déjà au tableau des effectifs de l'ESMS,
- Faciliter son intervention par tous moyens,
- Et autoriser les professionnels des 3 Etablissements ou Services volontaires (compétence ARS) à participer aux séances de travail.

Les préconisations organisationnelles proposées devront être envisagées avec respect et bienveillance pour une mise en œuvre concertée.

L'OG communiquera en réponse aux propositions qui lui seront faites en se positionnant sur les propositions et en s'engageant à en faciliter la mise en œuvre.

Il s'engage également à capitaliser sur cette expérience pour conserver et poursuivre l'esprit de la démarche QVT au-delà des deux années, y compris en précisant les possibilités de reconduction de la mission sur moyens propres.

MOYENS ASSOCIES

Pour cette action, chacun des 10 postes sera financé à hauteur de 50K€ pour chacune des deux années, soit 100K€ en crédits non reconductibles.

L'action mobilise ainsi **1M€ CNR financés par l'ARS, versés en 2eme partie de campagne budgétaire 2022.**

L'ARACT assure l'animation du dispositif et la formation-action des animateurs QVT.

MODALITES DE REPONSE VOLONTAIRES AU PRESENT CAHIER DES CHARGES

La réponse au présent appel à manifestation d'intérêt se fera par courriel du **représentant légal de l'OG**, permettant d'identifier son accord pour les missions détaillées dans le présent cahier des charges.

Toute question sur ce dispositif est à adresser à l'ARACT Occitanie:

Françoise Verdier f.verdier@anact.fr

et Jean-Marc Lantourne jm.lantourne@anact.fr

La réponse est à adresser à l'ARS :

ars-oc-dosa-medico_soc@ars.sante.fr

MODALITES ET CRITERES DE SELECTION

Les candidatures seront examinées par le groupe de travail QVT GT 5 (à l'exclusion des OG participants qui auraient candidaté), la DREETS et le Conseil Régional.

Les principaux critères de sélection :

- Conformité aux dispositions de l'AMI, en précisant
 - o Pré-identification de la personne ou nouveau recrutement sur le poste d'animateur QVT
 - o Au maintien de l'emploi et du poste à la fin de l'opération
- Accord du CSE
- Appétence et actions déjà conduites en terme de QVT
 - o Au niveau de l'OG,

- Au niveau des ESMS.
- Représentativité de la pluralité des candidatures des OG dans le choix final de 10 candidatures
 - Couverture territoriale,
 - Taille des ESMS,
 - Multigestionnaires, monogestionnaires (par exception).

10 dossiers au maximum seront retenus.

L'ARS notifiera les décisions.

CALENDRIER

- Information de la démarche globale QVT PH, diffusion de la version de travail de l'AMI par Webinaire **le mardi 21 juin 2022**
- Webinaire de lancement de l'AMI le **jeudi 1^{er} septembre 2022**
- Date limite de réception des candidatures **le vendredi 30 septembre 2022**
- Sélection **le vendredi 14 octobre 2022**
- Notification à compter du **1^{er} novembre 2022**

Version préparatoire. Lancement le 1er sept. 2022